

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org.

Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur : www.fondation-patrimoine.org

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.



► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation Île-de-France
153 bis, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
01 70 48 48 20
idf@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [i](#) [in](#)



VILLE DE BOIS-COLOMBES
15, rue Charles-Duflos
92270 Bois-Colombes
01 41 19 83 00
bois-colombes@bois-colombes.com
www.bois-colombes.fr
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [in](#)

► Nos partenaires



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE
57, rue des Longues-Raies
92000 Nanterre
0 806 00 00 92
www.hauts-de-seine.fr
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [i](#) [in](#)



RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
01 53 85 53 85
contact@iledefrance.fr
www.iledefrance.fr
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [i](#) [in](#)

Soutenu par



MINISTÈRE DE LA CULTURE
Direction générale de la création artistique
62, rue Beaubourg
75003 Paris
01 40 15 80 00
www.culture.gouv.fr
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [i](#) [in](#) [v](#) [y](#)

ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE BON-SECOURS
M. François Gobillard, président
1 bis, rue Diderot
92700 Colombes
06 76 98 59 98
orgue.ndbs@yahoo.fr
Suivez-nous sur [f](#)

FONDATION



DU
PATRIMOINE

Je donne !

Pour la restauration
de l'orgue de l'église
Notre-Dame de Bon-Secours
de Bois-Colombes

Photos © Delphine Barbier-Baritoux et Studio des Bourguignons - Merci de ne pas jeter ce document sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Le projet : connaître, sauvegarder, transmettre

► UN ÉLÉMENT DU PATRIMOINE BOIS-COLOMBIEN EN SOMMEIL

Livré par le facteur d'orgues Ernest Béasse en 1904, l'orgue est un témoin historique de l'église Notre-Dame de Bon-Secours, construite en 1870 et premier bâtiment public de la future ville de Bois-Colombes, devenue indépendante en 1896. Bien communal depuis 1906, l'orgue a connu de nombreuses transformations, notamment l'ajout de 2 jeux aux 10 existants pour élargir son répertoire musical.

L'instrument se caractérise par ses 720 tuyaux et un buffet au décor de style néo-byzantin visible sur la partie supérieure de la façade principale. La console est constituée de 2 claviers de 56 notes et d'un pédalier de 30 notes.



Non protégé au titre des monuments historiques, l'orgue est silencieux depuis 2011 suite aux travaux de rénovation intérieure de l'église et aux multiples transformations et dégradations subies au fil des ans. Une expertise réalisée en 2017 constate le mauvais état de certains éléments et propose un programme de restauration et d'enrichissement musical de l'instrument.

Dans les prochains mois, les éléments de l'orgue en bon état seront restaurés (buffet, console, etc.), les éléments hors d'usage remplacés (ex. sommiers, traction électropneumatique des notes, etc.) et des jeux supplémentaires ajoutés afin de proposer un répertoire musical plus éclectique.

► UNE RESTAURATION ASSOCIÉE À UN PROJET PÉDAGOGIQUE ET CULTUREL

Avec le soutien financier du département des Hauts-de-Seine, de la région Île-de-France et du ministère de la Culture, la Ville a souhaité redonner une seconde vie à cet instrument d'envergure au travers d'un projet culturel et partenarial.

Avec votre aide, la Ville et ses partenaires associatifs développeront des actions culturelles originales autour de l'orgue (concerts thématiques, conférences, « itinéraires » organisés avec les communes voisines, etc.) et des dispositifs d'apprentissage et de sensibilisation à destination des jeunes notamment (classe d'orgue, parcours du spectateur, etc.).



Montant des travaux	341 500 €
Objectif de collecte	20 000 €
Début des travaux	Courant 2022

► Bulletin de don

► OUI, JE FAIS UN DON POUR AIDER LA RESTAURATION DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE BON-SECOURS

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/97435
ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'orgue de l'église Notre-Dame de Bon-Secours

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant €

Nom ou Société :

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail :

► JE BÉNÉFICIE D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔT

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre